Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025046-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.046

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2024.046 | SUBVENTIONS VERSEES AUX ECOLES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative et vie scolaire réunie le 27 novembre 2025.

La Commune apporte un soutien financier aux écoles, pour les fournitures scolaires d'une part et pour les activités extra scolaires d'autre part.

Il est proposé de maintenir, en intégrant un taux d'inflation de 0,9 %, les montants unitaires de subventions (montant de subvention unitaire par enfant selon les conditions définies).

Nombre d'élèves 2025/2026 :

Ecole Georges Brassens : 162 élèves (50 en maternelle et 112 en élémentaire).
Ecole Saint-Gérand : 93 élèves (36 en maternelle et 57 en élémentaire).

Les subventions sont versées chaque année :

- pour les fournitures et les activités périscolaires, en fonction des effectifs des classes ;
- pour les séjours pédagogiques, sur la base d'un effectif théorique (école publique : 30 élèves et école privée : 15 élèves), que l'école réalise ou non un séjour pour l'année en cours. Les écoles peuvent cumuler ces sommes pour contribuer au financement de ces séjours avec une ou plusieurs classes.

Subvention extra-scolaire pour les collèges : il est proposé de maintenir l'attribution de subvention extra-scolaire pour les enfants accueillis dans les collèges (rappel : depuis plusieurs années les enfants

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025046-DE

qui entrent au collège sont dispersés géographiquement sur le territoire). Aussi les collèges qui accueillent en 6ème un enfant de Cléguer peuvent demander auprès à la Commune cette subvention extra-scolaire (l'enfant en bénéficie une fois dans sa scolarité).

	Tarifs 2025 (en €)	Propositions 2026 (en €)
SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES		
Enfant en élémentaire	44,78	45,18
Enfant en maternelle	40,30	40,66
SUBVENTION EXTRA SCOLAIRE		
Activités périscolaires	24,19	24,41
Séjour pédagogique écoles Cléguer	24,19	24,41
SUBVENTION COLLEGE	24,19	24,41

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions qui seront versées aux écoles en 2026, telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER 56 (Morbihan)